Questions orales

Je suis très fier de souscrire à la loi proposée, et je félicite le gouvernement qui a eu la sagesse de préparer très rapidement ce projet de loi extrêmement important qui vient à point nommé.

L'ADMINISTRATION

LE RAPPORT DE LA COMMISSION PARKER—ON DEMANDE LA PUBLICATION

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) a finalement admis avoir reçu le rapport tant attendu de la Commission Parker sur les allégations de conflit d'intérêt impliquant le député de York-Peel (M. Stevens).

Le premier ministre nous a dit hier que le ministère de la Justice étudie actuellement ce document de 500 pages. Un renseignement peut-être intéressant en soi, mais qui n'est pas une raison suffisante pour ne pas remettre maintenant ce rapport aux députés. Si c'est un rapport imposant, comme le prétend le premier ministre, qu'il le dépose aujourd'hui pour que la Chambre puisse en prendre connaissance. L'intégrité de notre régime parlementaire intéresse tous les députés et tous les Canadiens, non pas uniquement le premier ministre et ses collègues du cabinet.

C'est peut-être parce que le gouvernement est en train de préparer une réforme du code d'éthique dans le secteur public qu'il tarde à déposer ce document à la Chambre? Si c'est bien le cas, le premier ministre et ses collègues auraient dû songer aux conséquences avant, et non pas après la perpétration de ces actes.

LE MULTICULTURALISME

ON APPUIE LE PROJET DE LOI SUR LE MULTICULTURALISME

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à féliciter le gouvernement de présenter aujourd'hui un projet de loi d'importance historique. L'esprit de la loi sur le multiculturalisme qu'il propose nous habite depuis des décennies, mais nous avons perdu le fondement législatif qui rend cette mesure si importante, non seulement pour le Canada tel qu'il est aujourd'hui mais pour ce qu'il deviendra demain.

La loi nous confirmera comme pays où les Canadiens de toutes origines ont l'égalité des chances, où leur patrimoine est mis en valeur et partagé et où les relations de vie et de travail se fondent sur la compréhension et le respect mutuel. En outre, les principes que consacre cette loi deviendront partie intégrante du mandat de tous les organismes et ministères du gouvernement fédéral.

Notre pays bénéficie d'une diversité culturelle riche et dynamique. Cette diversité peut enrichir notre système d'éducation, notre savoir, nos échanges internationaux en recherches scientifiques et réalisations artistiques, et étendre notre influence diplomatique dans le monde et le commerce international. En exploitant les connaissances et les compétences des Canadiens dont les racines créent un réseau mondial de communications, notre pays ne peut que gagner encore en stature.

Je crois exprimer les sentiments de tous mes collègues en souscrivant sans réserve au projet de loi sur le multiculturalisme.

• (1420)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LES MESURES DE SÉCURITÉ AUX AÉROPORTS—LE SYSTÈME INFORMATISÉ D'ACHEMINEMENT DES BAGAGES

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Depuis la catastrophe d'Air India en juin 1985, la question de la sécurité dans les aéroports et les avions continue de préoccuper au plus haut point les Canadiens. Tout d'abord, un journaliste de Radio-Canada à Montréal a réussi à passer à travers tous les dispositifs de sécurité armé d'un faux pistolet et de faux bâtons de dynamite; ensuite, on a appris que la moitié des 1 500 gardiens de sécurité de l'aéroport international Pearson avaient échoué à un examen écrit sur les normes nationales de sécurité; ensuite, les propres employés de Transport Canada révélaient que dans 25 p. 100 des cas, les fausses armes qu'on tentait délibérément d'introduire dans les aéroports pour tester les mesures de sécurité passaient complètement inapercues. Voici maintenant que nous apprenons qu'un nouveau système informatisé d'acheminement des bagages à l'aéroport Pearson présente de graves lacunes.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi les nouvelles mesures de sécurité que son ministère a annoncées en avril dernier comportent de graves lacunes et ne semblent pas offrir toute la sécurité voulue aux passagers des lignes aériennes?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suppose qu'il faudrait d'abord se demander comment le député a appris l'existence de ces graves accrocs à la sécurité. S'il a appris quoi que ce soit, ce doit être à Radio-Canada qui diffusait ce matin un reportage absolument inexact sur cette question. Le député fait signe que c'est bien de là qu'il tient ses renseignements.

M. Assad Kotaite, qui est président du conseil de l'OACI, c'est-à-dire l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, pour ceux qui ignorent ce qui se cache derrière ces initiales, a fait remarquer en août dernier que le Canada est maintenant le chef de file mondial pour ce qui est du tamisage sécuritaire des bagages. Voilà où en est la sécurité au Canada.

Je voudrais faire remarquer au député que depuis le terrible incident impliquant un avion d'Air India, qui s'est produit en juin 1985, le gouvernement a autorisé des crédits de l'ordre de 60 millions de dollars qu'il est en train de dépenser en vue d'améliorer et de resserrer la sécurité de l'aviation civile dans nos aéroports. Nous avons autorisé plus de 100 nouvelles années-personnes. Une série de neuf mesures ont été prises; nous avons notamment doublé le nombre d'agents de la GRC qui sont en poste dans nos aéroports. Nous avons dépensé 24 millions de dollars pour resserrer la sécurité dans nos dix principaux aéroports internationaux, notamment Vancouver, Gander, Toronto, bien sûr, Ottawa, Mirabel, Halifax, Winnipeg et Calgary.